

Synthèse du Portrait socio-économique des travailleur·euses des arts plastiques, visuels, numériques, de l'espace, des arts appliqués, du design et de la mode et de l'architecture en FWB

L'Observatoire des Politiques Culturelles, service du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles; a mené une enquête visant à dresser un portrait socio-économique des professionnel·les des arts plastiques, visuels, numériques, de l'espace, du design, de la mode, des arts appliqués et de l'architecture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette étude, encadrée par un comité d'accompagnement composé d'acteur·ices du secteur et de l'administration culturelle, répond à un besoin urgent de reconnaissance, de visibilité et de justice sociale dans un secteur encore très précaire.

Les objectifs principaux ont été d'identifier les conditions d'exercice des artistes infrastructures (statuts, rémunération, parcours professionnels) ; de mettre en lumière les réalités de la production, de diffusion et de la professionnalisation dans ces disciplines ; d'évaluer la portée des politiques culturelles actuelles, notamment les promesses de rémunération équitable et de charte de bonnes pratiques.

Méthodologie

Deux questionnaires ont été déployés :

- **Individus** adressé aux artistes/créateur·ices et professionnel·les du secteur (751 répondant·es sur 3 636 cibles valides).
- **Structures** : adressé aux institutions (musées, centres culturels, galeries, etc.) impliquées dans la production et la diffusion des œuvres (151 répondant·es sur 606 cibles valides).

L'absence de base de données exhaustive a contraint l'OPC à composer avec des sources fragmentaires (AGC, LaFAP, Be Craft, Wallonie-Bruxelles Design Mode, etc.), et le critère d'expérience (profils ayant exercé une activité dans les 5 dernières années) a limité la représentativité des artistes émergent·es. La synthèse ci-dessous se focalise sur les résultats du questionnaire Individus.

Profil des travailleur·euses des Arts interrogé·es

L'enquête de l'OPC dresse un portrait socio-économique des artistes/créateur·ices dont l'activité principale réside dans la production et la diffusion (au sens large : monstration, promotion, médiation) d'œuvres relevant des arts plastiques, visuels, numériques, de l'espace, des arts appliqués, du design, de la mode et de l'architecture. Sur 751 répondants, 97 % résident en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). L'étude exclut les profils aux pratiques purement commerciales, comme certains architectes ou modistes, et cible les professionnels s'inscrivant dans une logique de création artistique.

Les artistes interrogés sont en grande majorité pluridisciplinaires (91 %) et doivent cumuler plusieurs rôles pour pallier la précarité économique. La population enquêtée est plutôt expérimentée (ancienneté moyenne de 19 ans) et peu représentative des artistes

émergent-es, peu présents dans les bases de données utilisées. La majorité (63 %) cherche à renforcer sa visibilité dans le secteur, tandis que 30 % se considèrent comme établis et seulement 7 % comme émergents. Les collaborations des artistes se font principalement avec des festivals/expositions, des galeries d'art et des centres culturels. Enfin, 95 % des répondants reconnaissent le caractère artistique de leur activité, s'inscrivant dans les disciplines définies par le décret du 3 avril 2014.

Figure 1. Répartition des répondants en fonction de leur domicile¹⁰

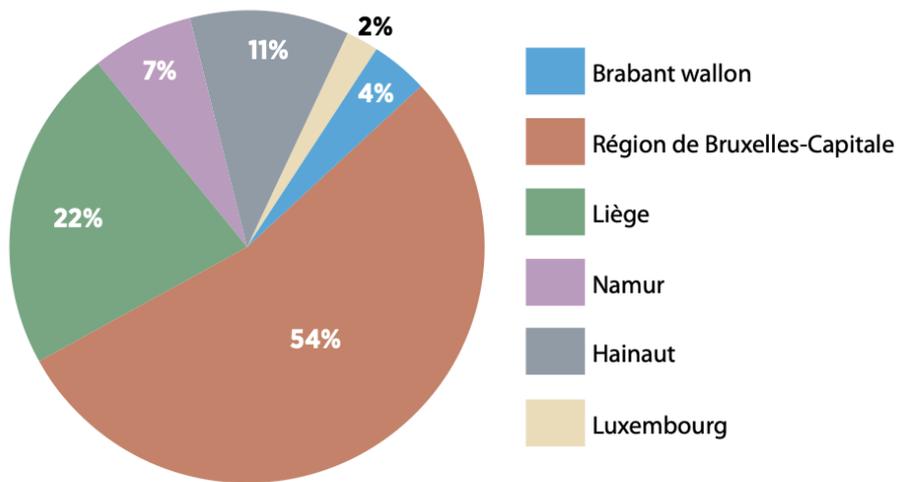


Figure 2. Rôle principal¹¹

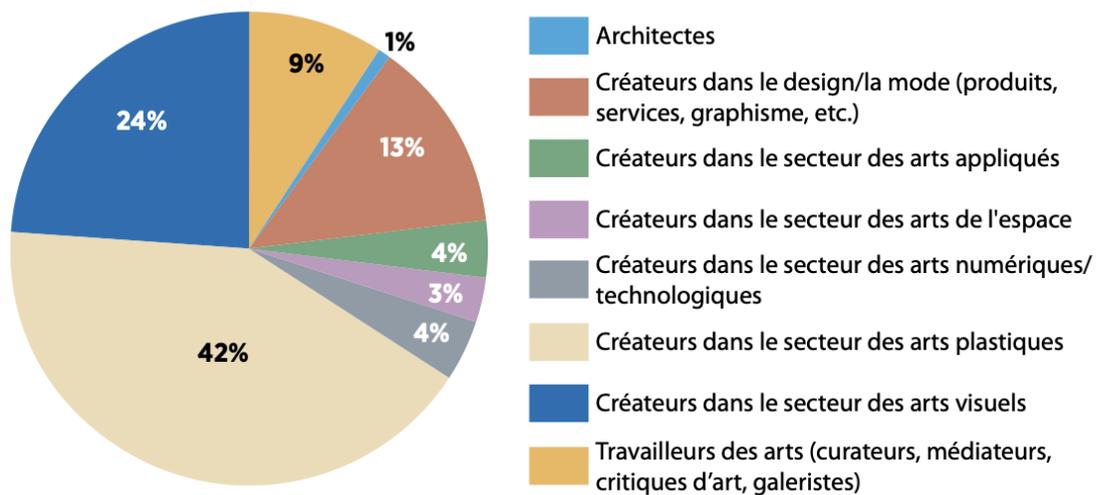


Tableau 1. Répartition des répondants par classes d'âge¹⁶

Moins de 30 ans	7%
De 30 à 39 ans	27%
De 40 à 49 ans	24%
De 50 à 59 ans	23%
De 60 à 69 ans	13%
70 ans et plus	6%
TOTAL	100%

Tableau 3. Répartition des répondants selon leur situation familiale²²

Seul sans enfant	32%
Seul avec enfant(s)	12%
En couple sans enfant	24%
En couple avec enfant(s)	28%
Avec un ou des parent(s)	1%
Autre	3%
TOTAL	100%

Tableau 2. Répartition des répondants selon le niveau du plus haut diplôme obtenu¹⁹

Primaire ou sans diplôme	1%
Secondaire inférieur	1%
Secondaire supérieur	6%
Supérieur de type court/bachelier	27%
Supérieur de type long/niveau universitaire	63%
Doctorat	2%
Autre	1%
TOTAL	100%

Organisations collectives et conditions des travailleur·euses des arts étudiés

L'enquête analyse la place de la création collective dans le secteur des arts plastiques et visuels, révélant que 54 % des répondants y participent parfois, tandis que 18 % n'y ont jamais pris part. Parmi ceux impliqués, la majorité collaborent avec des professionnels issus d'autres domaines artistiques ou culturels. Pourtant, la structuration collective reste faible : seuls 25 % sont membres d'un collectif et 10 % d'un syndicat, tandis qu'un tiers n'appartient à aucune organisation professionnelle.

Un besoin fort de reconnaissance professionnelle émerge. Deux formes sont distinguées : celle liée au **statut juridique**(travailleur·euse des arts) et celle obtenue au fil du parcours (événements, soutien public/privé). Le **statut de travailleur·euse des arts**, en cours de réforme au moment de l'enquête (finalisé en 2024), reste peu accessible : **83 % des répondants n'en bénéficient pas**, bien que 56 % envisagent de le demander. Seuls 17 % des artistes plasticiens en bénéficient, contre 30 % dans les arts numériques. Les obstacles évoqués incluent la méconnaissance du dispositif, la complexité administrative et l'inadéquation avec les réalités du secteur.

Le processus de professionnalisation s'appuie surtout sur le **rôle du public**, suivi des institutions, pairs, écoles et opérateurs culturels. En termes de **soutiens financiers**, 67 % ont bénéficié d'au moins un dispositif en 5 ans, surtout via des aides à la création, résidences ou appels à projets. En 2022, 23 % ont reçu une aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), majoritairement pour la création ou l'organisation d'événements. Pourtant, près de la moitié des artistes souhaiteraient une augmentation d'au moins 50 % des soutiens. Parmi ceux ne sollicitant pas de soutien, les principales raisons sont le **manque d'information (35 %)**, la **lourdeur administrative (30 %)** et la **méconnaissance des démarches (29 %)**.

Les attentes prioritaires envers la FWB concernent le **soutien à la production** et la **rémunération des travailleur·euses** du secteur, soulignant le besoin d'une meilleure reconnaissance institutionnelle et financière.

Tableau 6. Organisations dont les répondants individus se déclarent membres⁴⁹

Bureau Social pour artistes (Amplo, Smart, etc.)	40%
Société de droits d'auteur	24%
Collectif d'artistes professionnels	22%
Organisation/fédération professionnelle (FAP, BeCraft, Union Wallonne des Architectes, Architects in Brussels, UPA)	20%
Organisation syndicale	11%
Collectif d'artistes amateurs	6%
Aucun de ces organismes	31%

Tableau 7 : Obstacles à l'obtention du statut de travailleur des arts⁵⁵

Vous ne rencontrez pas les critères actuels d'accès en termes de nombre de jours/heures devant être prestés	34%
Votre statut actuel et/ou passé ne vous permet pas d'accéder à ce statut	34%
Formalités administratives trop lourdes, complexes	28%
Vous ne savez pas ce qu'est le statut de " travailleur des arts "	19%
Trop de justificatifs et de preuves à fournir en lien avec une recherche d'emploi	16%
Vous n'en voyez pas l'intérêt, l'utilité, l'envie	13%
Vous ne rencontrez pas les critères actuels d'accès en termes de période de référence	10%
Autre	18%

Tableau 11. Orientation souhaitée par les individus quant au soutien de la FW-B pour les arts étudiés⁷⁵

À la production (création, réalisation)	73%
À la rémunération	56%
À la valorisation/monstration/diffusion	53%
À la recherche (documentation, prospection, etc.)	34%
À la communication	18%
À la formation	9%
À la médiation/animation	4%
Autre	6%

Opportunités et valorisation du travail des Arts

L'enquête révèle que pour **66 %** des artistes interrogés, les activités artistiques représentent leur **activité principale**. Toutefois, leur travail s'accompagne de nombreuses tâches périphériques. La **création artistique** occupe **35 %** du temps, tandis que **20 %** est dédié aux démarches en amont (préparation, recherche), **10 %** à l'administratif et à la recherche de financements, et **10 %** à la valorisation des œuvres.

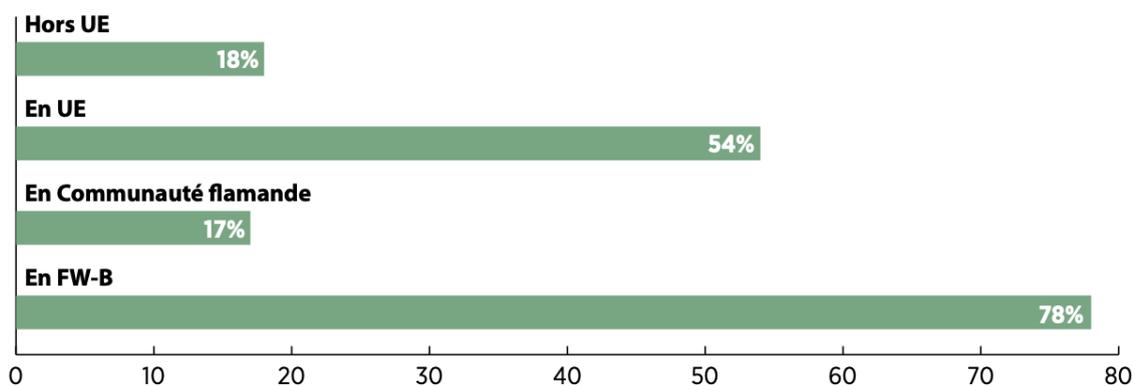
Concernant les **infrastructures**, **79 %** disposent d'un espace de travail dédié, souvent situé dans leur logement personnel. Ce chevauchement entre sphères privée et professionnelle engendre des contraintes. La majorité des artistes travaillent seuls (71 %). Seulement **39 %** ont bénéficié d'une **résidence d'artiste** ces cinq dernières années. Ce dispositif, bien qu'apprécié (64 % souhaitent en bénéficier), est ponctuel et ne garantit pas de stabilité à long terme.

Les **principaux leviers** à la création sont les **expositions (51 %)** et dans une moindre mesure, la **commande privée (26 %)**. Les résidences, commandes publiques et concours sont rarement des déclencheurs. Parmi les besoins exprimés, la **mise à disposition d'ateliers** arrive en tête (44 %), suivie de **l'aide administrative** et des **échanges professionnels**.

Pour la **valorisation des œuvres**, **83 %** des répondants ont connu au moins une valorisation publique, généralement vers l'âge de 33 ans. Le **rayonnement** est souvent **régional (38 %)**, mais **53 %** déclarent un **rayonnement international**. Les artistes privilégient les **réseaux sociaux (79 %)**, leur **réseau personnel (69 %)** et le **bouche-à-oreille (55 %)** pour se faire connaître. En matière de ventes, **77 %** ont vendu au moins une œuvre, principalement à des **particuliers**, des **galeries** ou des **institutions privées**. **67 %** des répondants estiment que ces lieux apportent de la **visibilité** et de la **médiatisation nationale** à leurs créations. La **collaboration avec ces lieux** est essentielle : elle favorise la diffusion et la reconnaissance.

Malgré la richesse de ces données, l'enquête manque de transparence statistique sur l'influence du **genre** et de **l'âge**, soulevant des interrogations sur les **inégalités structurelles** potentielles.

Figure 19. Territoires de valorisation¹⁰⁴



Rémunération et précarité

La **grille de juste rémunération** initiée par **La FAP** marque une avancée importante, inspirée de pratiques existantes ailleurs (Flandre, autres pays). Elle vise à normaliser la rémunération selon le travail réalisé, et non selon les moyens disponibles d'une structure.

Tâches rémunérées

Constat : **très peu de tâches sont payées de façon régulière**. Deux exceptions ressortent : la production d'œuvres parfois ou souvent prise en charge (**60 %**), les activités de médiation parfois ou souvent rémunérées (**40 %**)

Les **frais autres que d'exposition** sont rarement pris en charge, illustrant un **décalage entre production et reconnaissance financière**.

Tableau 19. Point de vue des individus sur la fréquence de rémunération des tâches¹¹⁷

	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours	Pas concerné
Conceptualisation/recherche pour la préparation de l'exposition (rendez-vous, visites ateliers)	74%	16%	2%	1%	4%
Droit de diffusion (documentation, photos)	73%	12%	17%	2%	6%
Rédaction/conception de supports de communication (textes, photos)	71%	16%	2%	2%	5%
Droits de monstration	68%	19%	4%	0%	5%
Montage/installation et démontage des œuvres/créations	67%	18%	4%	3%	4%
Droits d'auteur	62%	18%	7%	4%	5%
Activité de médiation (animation d'ateliers, de groupes)	48%	26%	7%	7%	8%
Production de l'œuvre/création	36%	41%	12%	10%	2%

Tableau 20. Prise en charge des frais (enquête individus)¹¹⁹

	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours	Pas concerné
Frais d'administration	73%	15%	2%	3%	4%
Frais d'hébergement	54%	30%	3%	2%	8%
Frais de repas	51%	36%	6%	1%	4%
Frais de déplacement	49%	36%	9%	2%	2%
Frais de transport des créations/œuvres	42%	36%	12%	5%	5%
Frais de l'exposition (liés au lieu : vernissage, gardiennage, assurances)	8%	31%	31%	27%	4%

Sources et montants des revenus

Les artistes vivent principalement de leurs **œuvres/créations** (49 %) — mais seulement **18 %** en font leur source principale — de **l'enseignement artistique** (30 %) et d'**autres activités dans le secteur artistique** (29 %).

Près de la moitié déclarent gagner moins de 1 000 € nets/mois¹.

¹ 72 % des répondants ont partagé leurs revenus, témoignant d'une volonté de visibiliser la précarité

Les **plus de 60 ans** sont particulièrement touchés (26 % sans revenu, 25 % avec moins de 500 €). **51 %** déclarent avoir eu recours à l'**aide de proches** (conjoint, famille, amis).

Face à cette précarité 42 % ont pensé à une reconversion et à une interruption de carrière et 14 % y ont souvent pensé à cause de problèmes économiques (72 %), de manque de soutien (47 %) et de découragement (30%).

Conclusions

L'enquête met en lumière la **fragilité du secteur des arts plastiques** en Fédération Wallonie-Bruxelles, considéré comme l'un des "parents pauvres" de la culture. Bien que ce portrait offre une **reconnaissance précieuse** des travailleur·euses et de la diversité du secteur, il ne suffit pas à lui seul pour saisir toute la complexité des **arts étudiés**. Il permet néanmoins de constater un réel manque de **reconnaissance systémique ; une précarité financière** persistante, des aides **structurelles insuffisantes, des rémunérations inéquitables ainsi qu'une fragmentation institutionnelle**.

Afin de palier à ces déficits il est donc **URGENT** de renforcer la **visibilité et la reconnaissance** du secteur par la mise en place une **politique culturelle cohérente, inclusive et pérenne** qui permette d'assurer une **juste rémunération des artistes**, un **meilleur financement de toute la filière**, et un **soutien durable** aux parcours artistiques sur l'ensemble de la carrière.

Pour aller plus loin

https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications OPC/Etudes/Etudes_N_15.pdf